



Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



L'Assemblée Générale du Tennis Club des Clayes a été convoquée le 05 Mars 2021 à 18h30 en visioconférence. A l'issue de l'enregistrement des adhérents présents et représentés, le quorum requis dans les statuts du T.C.C. (25% des 262 adhérents inscrits au T.C.C. au jour de l'AG) n'a pas été atteint puisque 43 adhérents ont été enregistrés sur la feuille d'émargement.

En accord avec les statuts du T.C.C., une nouvelle Assemblée Générale a été convoquée à la date du 26 Mars 2021 à 18h30 en visioconférence sans nécessité de quorum.

Présents AG du 26-Mars 2021:

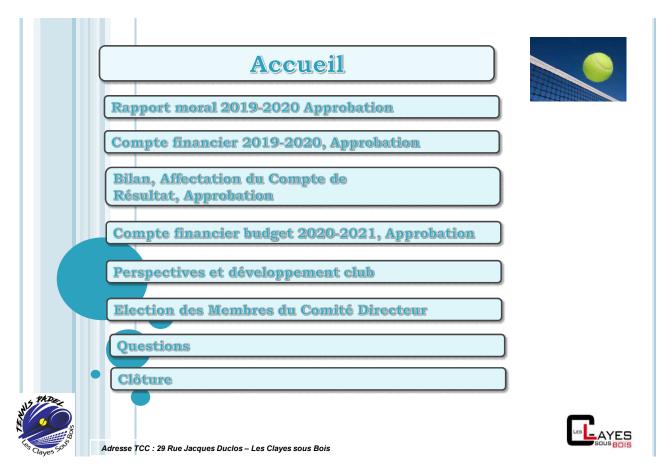
Nombre d'adhérents présents ou représentés ayant été enregistrés sur la feuille d'émargement : 27





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

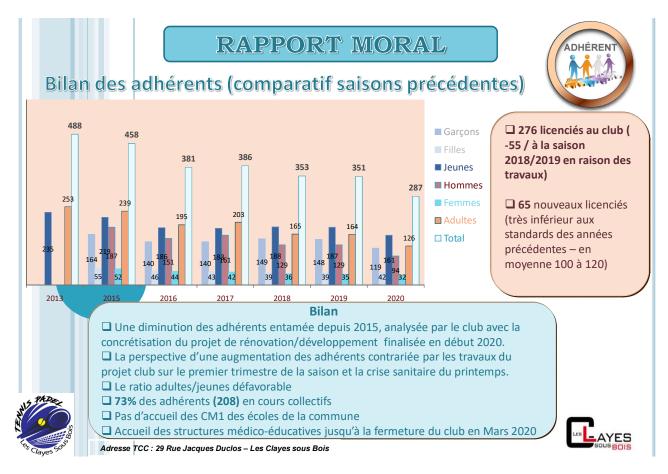






Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



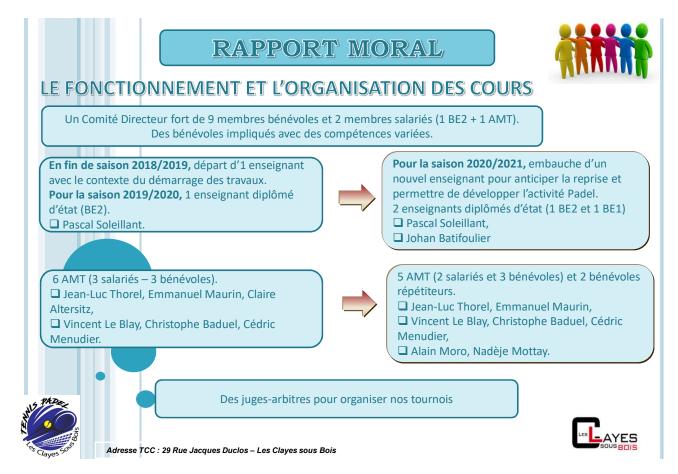
Une saison 2019-2020 au cours de laquelle les membres du Comité Directeur avaient tablé sur une augmentation des inscriptions en raison notamment de l'aboutissement du projet Club par la rénovation complète des structures et l'augmentation de sa capacité d'accueil. Cette augmentation a été contrariée par les travaux encore en cours sur le premier trimestre de la saison et la crise sanitaire du Printemps 2020.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



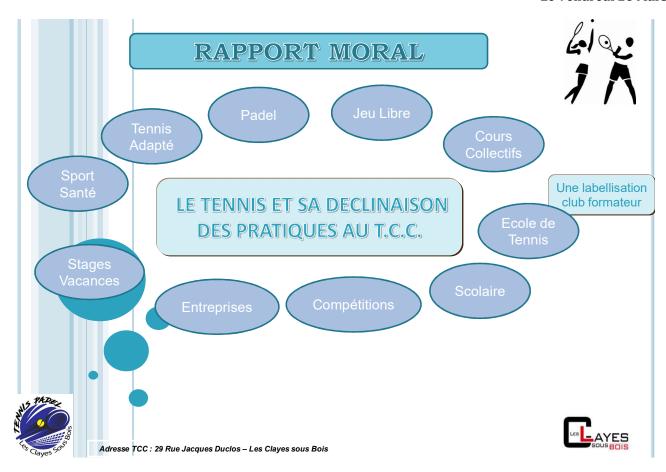
La perspective de l'embauche d'un nouvel enseignant prévue au budget non réalisée en raison du décalage des travaux et de la crise sanitaire. L'embauche d'un nouvel enseignant pour anticiper la reprise de l'activité dans les nouvelles structures et développer l'activité Padel effectuée pour la saison 202-2021.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



Le Comité Directeur soutient une vision d'un club de Tennis convivial et accessible à tous au sein duquel toutes les pratiques du Tennis sont proposées.



LES LAYES

Tennis Club des Clayes Tennis municipaux – Rue J. Duclos 78340 Les Clayes-sous Bois

Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

RAPPORT MORAL



LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2019/2020

FAITS MARQUANTS

√ Des travaux de rénovation de la structure existante et du club house toujours en cours lors du démarrage de la saison 2019/2020, le club s'est donc organisé pour permettre de donner les cours aux adhérents au TC Plaisir et au Comité Départemental (Feucherolles) jusqu'au vacances de Toussaint.

- √ Une reprise des cours de façon dégradée dans la structure renovée (club house toujours en travaux) après accord de la mairie en Novembre
- ✓ Une fin des travaux du club house début 2020 et la reprise du jeu libre (le club avait néanmoins obtenu la possibilité que ces adhérents pratiquent sur les courts extérieurs du TC Plaisir pendant cette période).
- ✓ Une fin des travaux de construction de la nouvelle structure couverte début 2020 également.
- ✓ Des soucis de surface (mauvais rebonds) n'ayant permis de jouir des terrains de Padel qu'à mioctobre 2020 (Après de multiples rencontres et discussions avec les acteurs concernés (mairie, maitre d'œuvre, entreprise et membres du club)).





Adresse TCC : 29 Rue Jacques Duclos – Les Clayes sous Bois



RAPPORT MORAL



LES FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2019/2020

- ✓ En Mars 2020, confinement décidé par le gouvernement et arrêt de toutes les activités tennis suite à la crise COVID19 jusqu'au 20 Juin 2020 (suite à l'accord du protocole sanitaire mis en place par le Club par la mairie).
- √ Reprise des cours jusqu'au 12 Juillet 2020.
- √Le club a comme beaucoup d'autres bénéficié des aides de l'état (prise en charge de l'activité partielle des salariés).
- ✓ En regard de cette année très perturbée, où les adhérents n'ont pas pu pratiquer le jeu libre et ont vu leurs cours amputés d'un trimestre, et suite aux aides reçues, les membres du club ont décidé de pratiquer des mesures compensatoires envers les adhérents:
 - ☐ Geste en début d'année 2019/2020 sur le prix de l'adhésion et des cours pour tenir compte des travaux toujours en cours,
 - ☐ Avoir sur l'inscription de l'année 2020/2021 pour tenir compte de la crise sanitaire.





Adresse TCC : 29 Rue Jacques Duclos – Les Clayes sous Bois

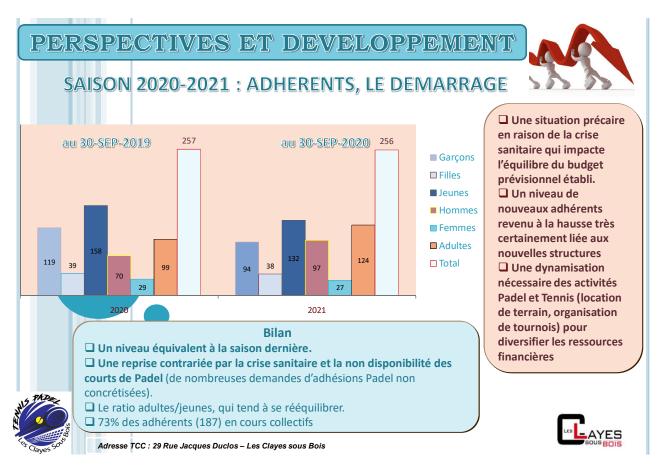






Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



La saison 2020-2021 qui traduira une nouvelle diminution des adhérents car les inscriptions Tennis et Padel qui sont en principe enregistrées dans le courant de la saison, ne le seront pas en raison de la crise sanitaire toujours en cours. Une nouvelle saison difficile avec un impact sur les comptes financiers du club.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT



LES EVENEMENTS, FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2020/2021

FAITS MARQUANTS

- ✓ Alors que nous pouvions pleinement profiter de nos nouvelles infrastructures, les activités tennis sont de nouveau à l'arrêt depuis début Novembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Seul le jeu libre en extérieur est autorisé.
- √ Organisation des cours envers les jeunes pendant 5 semaines à partir de mi-décembre et de 2 séances de rattrapage pendant les vacances de Noël.
- ✓ Organisation de stages Jeunes à la Toussaint (à prix réduit), de plusieurs sessions 'Jeux et Matchs' pendant les vacances de Noël
- ✓ Lorsque nous serons autorisés à reprendre et afin d'atténuer la suspension des cours :
 - ☐ Organisation de séances de rattrapage pendant les vacances de Printemps,
 - ☐ Prolongation de la saison jusqu'aux vacances d'été,
 - ☐ Organisation de séances de rattrapage en Septembre lors de la rentrée prochaine.

ANIMATIONS

√Si l'autorisation est accordée, Fête du Tennis en Juin

INSCRIPTIONS

√Les samedis de JUIN prochain de 10h à 16h



Adresse TCC: 29 Rue Jacques Duclos - Les Clayes sous Bois



Les membres du Comité Directeur étudient les possibilités de proposer les cours collectifs en extérieur sur le court N°4 mais également, en collaboration avec la Mairie, dans des cours d'écoles de la commune pour permettre aux adhérents inscrits en cours (jeunes et adultes) de reprendre les activités.

Rattrapage des cours déjà acté sous réserve des autorisations nécessaires jusqu'aux Vacances d'été (4 semaines) et avant le démarrage de la saison 2021-2022 en Septembre prochain (3 semaines)





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

PERSPECTIVES ET DEVELOPPEMENT LES EVENEMENTS, FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2020/2021 — LES PERSPECTIVES Le club bénéficie toujours des aides de l'état (prise en charge de l'activité partielle des salariés) Des demandes de dossiers aux différentes aides de plan de relance effectuées et en cours. A la vue de la situation, le club a décidé: De proposer à chaque adhérent un bon d'achat chez notre partenaire 'Coté Court'. Dun nouvel examen de la situation prévu à la fin de saison (lorsque reprise des activités rétablie de manière stable) pour décider de mesures compensatoires complémentaires en fonction de sa situation financière. La club a pour objectif de développer ses activités en proposant à terme : Des formules spécifiques Padel, Des tournois Padel et de Tennis avec des formules sur le Week-End, Des locations de courts de Padel mais aussi de Tennis aux tarifs respectifs de 50€/1h30 et 20€/1h.

Adresse TCC : 29 Rue Jacques Duclos – Les Clayes sous Bois





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021







Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

APPROBATION RAPPORT MORAL

<u>Vote pour approbation à main levée</u> : à l'unanimité, les personnes présentes et représentées approuvent le rapport moral.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

RAPPORT FINANCIER 2019-2020

Les états financiers du Tennis Club des Clayes comportent trois documents :

- le bilan
- le compte de résultat,
- l'annexe.

L'ensemble doit donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats de l'association.

L'annexe comprend les informations permettant de mieux comprendre les états financiers :

- Informations sur les règles et méthodes comptables,
- Compléments d'informations relatifs au compte de résultat et au bilan.

Règles et méthodes comptables - Rappel des principes

Les comptes annuels de l'exercice comptable clos le 31 août 2020 ont été élaborés conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices. La méthode de base est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

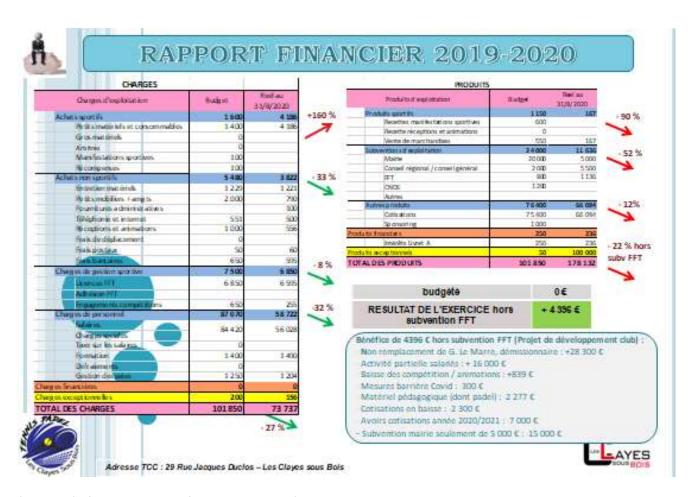
Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Produits

Les principaux produits du tennis club des Clayes sont constitués des cotisations des adhérents, tant pour du jeu libre que pour des cours dans l'école de tennis pour les mineurs et les cours pour majeurs. Ces cotisations ont représenté un peu plus de 66 K€ sur l'exercice 2019-2020, en diminution de 33 % par rapport à l'exercice précédent et inférieures de 12% par rapport le budget prévisionnel.

Ces écarts s'expliquent par :

- la diminution des adhérents (-55 adhérent par rapport à l'exercice précédent),
- La provision des mesures compensatoires envers les adhérents pour tenir compte de la crise sanitaire sous forme d'avoir sur la saison 2020-2021 a hauteurs de 7 000 €.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

Les subventions à hauteur de 11 636 € sont constituées :

- de la subvention d'exploitation de la Mairie des Clayes pour 5 000 €,
- de la subvention de 1 800 € du l'agglomération de SQY,
- de la subvention envers les projets portés par le club du CNDS pour 3 700 €,
- de la subvention de 1 136€ de la FFT, correspondant au prorata du nombre de licenciés au club la saison précédente.

Les produits financiers d'un montant de 236€ sont le fruit du placement des liquidités sur le livret A liées aux cotisations encaissées prioritairement en début d'exercice.

A noter qu'au titre du projet de développement du club, celui-ci a reçu une subvention de la FFT d'un montant de 100 K€ en produits exceptionnels. Ce montant exceptionnel a été reversé à la mairie lors de la saison 2020-2021 puisqu'il avait été considéré dans le financement global construit par la Mairie dans le cadre du projet de développement du club.

Le total des produits s'élève à environ 178 132 €.

Charges

Les principales charges du Tennis Club des Clayes sont constituées des salaires, des charges salariales et patronales, ainsi que de frais de formation des 5 salariés du club pour un peu moins de 59 K€ en diminution par rapport à l'exercice précédent et au le budget prévisionnel.

Ces écarts s'expliquent principalement par :

- le fait que le club n'a eu qu'un enseignant sur cet exercice. Il était prévu l'embauche d'un nouvel enseignant qui n'a pas été réalisé compte tenu du contexte sanitaire,
- la prise en charge par l'état pendant la période d'inactivité partielle des salaires des enseignants.

Les achats sportifs ont représentés 4 186 € correspondent principalement au renouvellement important des matériels pédagogiques .

Les charges de gestion sportives à hauteur de 6 850 € incluent pour l'essentiel les licences des adhérents du club versées à la Fédération Française de Tennis ainsi que les inscriptions des différentes équipes aux compétitions organisées par le Comité Départemental des Yvelines de Tennis.

Les achats non sportifs pour environ 3 800 € incluent principalement des frais administratifs (consommables, téléphone/internet, système d'accès au club) pour environ 1 900 €, de frais pour achats de matériels pour environ 800 € et les frais bancaires (frais liés à la mise en place des solutions de paiement par prélèvement et carte bancaire) pour environ 600 €.

Le total des charges s'élève à environ 73 737 €.

Le résultat net comptable de l'exercice 2019-2020 s'élève donc à -104 396 €, (contre un résultat de 2 347 € lors de l'exercice précédent).





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

Ce résultat prend en compte le produit exceptionnel concernant la subvention FFT du projet de développement du club (à hauteur de 100 K€) qui a été reversée à la mairie lors de l'exercice actuel 2020-2021.

Si on prend en compte ce transfert qui apparaîtra dans l'exercice comptable 2020-2021, le résultat de l'exercice 2019-2020 s'établit plutôt à 4 396€.

APPROBATION RAPPORT FINANCIER 2019-2020

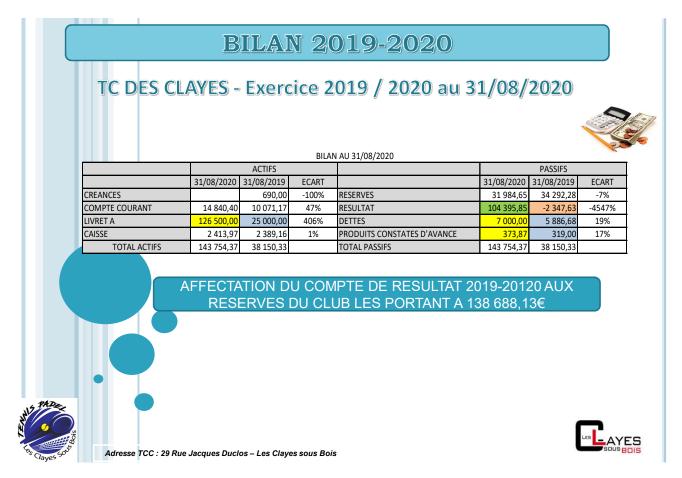
<u>Vote pour approbation à main levée</u> : à l'unanimité, les personnes présentes et représentées approuvent le rapport financier 2019-2020.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



Compléments d'informations relatifs au bilan

Actif

L'actif du Tennis Club des Clayes est constitué au 31 août 2020 :

- du compte courant qui présente un solde positif de 14 840,40 €,
- du livret A alimenté à hauteur de 126 500 € (intégrant la subvention FFT 'projet de développement club'),
- de la caisse alimentée par les différents paiements en numéraire liés aux tournois ou à la buvette, déduction faite des achats réalisés en numéraire qui présente un solde de 2 413,97 €,

Le total de l'actif s'élève à 143 754,37 €.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

Passif

Le passif du Tennis Club des Clayes au 31 août 2020 est constitué des quatre éléments suivants :

- les réserves au titre du projet associatif, cumul des résultats des exercices précédents, s'élèvent à 31 984,65 €,
- le résultat de l'exercice à hauteur de 104 395,85 €,
- les dettes constituées par les provisions liées aux avoir adhérents consentis sur la saison 2020-2021 qui s'élèvent à 7 000 €,
- les produits constatés d'avances à hauteur de 373,87 € constitués des cotisations adhérents de l'exercice 2020-2021 déjà encaissées,

Le total du passif s'élève à 143 754,37 €.

En regard du bilan présenté, le Comité Directeur propose d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves du club les portant à 138 688,13 €.

APPROBATION AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT

<u>Vote pour approbation à main levée</u> : à l'unanimité, les personnes présentes et représentées approuvent l'affection du compte de résultat





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



Budget 2020-2021

Produits

Les produits liés aux cotisations sont estimés à hauteur de 66 500 €, identique à l'exercice précédent compte tenu du contexte sanitaire. Ce montant prend en compte un premier volume de mesures compensatoires vers les adhérents à hauteur de 3 600€.

Les subventions prévisionnelles d'environ 11 500 € sont constituées :

- de la subvention d'exploitation de la Mairie des Clayes pour 5 000 €,
- de la subvention de 1 300 € de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),
- de la subvention de 3 000 € du l'agglomération de SQY,
- de la subvention envers les projets portés par le club du CNDS pour 1 000 €,
- de la subvention de 1 200 € de la FFT, correspondant l'estimation du nombre de licenciés au club la saison.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

Les produits sportifs qui intègrent les inscriptions aux tournois du club et la ventes de textile sont valorisés à 650 €.

Les produits exceptionnels à hauteur de 10 000€ correspondant au plan d'aide de la FFT déjà acquis et redistribué en mesures compensatoires vers les adhérents

Le total des produits est estimé à 88 807 €.

Charges

Les principales charges, les salaires et les charges sociales et patronales sont estimées à 72 000 €, en hausse par rapport au dernier exercice compte tenu de l'embauche du nouvel enseignant.

La hausse reste cependant mesurée pour l'instant compte tenu de la prise en charge de l'activité partielle des salaires des enseignants de Novembre 2020 à Février 2021 (à hauteur de 15 600€) au titre du budget prévisionnel arrêté fin Décembre 2020.

Les membres du Comité Directeur ont par ailleurs décidé dans ce budget de maintenir les salaires des enseignants à 100%, complétant de fait les aides reçues de l'état.

Les achats sportifs sont valorisés 500 €.

Les charges de gestion sportive sont estimées à environ 6 900 €, stables par rapport au dernier exercice.

Le poste 'achats non sportifs' est estimé à hauteur de 3 500 € stable par rapport au dernier exercice (charges incompressibles liées aux abonnements (téléphone/internet, systèmes d'accès au club) et frais bancaires liés aux solutions de paiement proposées).

Les charges exceptionnelles à hauteur de 10 000 € correspondant aux mesures compensatoires vers les adhérents issues du plan d'aide de la FFT :

- Le rattrapage des cours collectifs,
- Les bons d'achats vers notre partenaire 'Coté Court'.

Le total des charges est estimé à 93 106 €

Le budget prévisionnel 2020-2021 traduit un résultat de l'exercice en déficit à hauteur de -4 300 €.

Le budget prévisionnel 2020-2021 proposé a été établi de sorte que les finances du club soient à l'équilibre sur les 2 exercices 2019-2020 et 2020-2021 touchés par la crise sanitaire.

Le club étudie les solutions pour être capable de proposer de nouveau les cours collectifs vers les jeunes et les adultes en extérieur comme indiqué dans le rapport moral (court n°4 et cours d'écoles de la commune). Les membres du Comité Directeur ont décidé d'allouer les prochaines aides que le club recevra (aide de l'état pour soutenir l'activité partielles des salariés, autres aides éventuelles à venir en fonction des demandes en cours d'instruction) aux mesures compensatoires complémentaires vers les adhérents. Ces mesures compensatoires seront fonction des cours collectifs qu'il aura été possible de rattraper.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021

Les membres du Comité Directeur se réuniront en fin de saison pour déterminer le montant des mesures compensatoires complémentaires vers les adhérents.

APPROBATION COMPTE PREVISIONNEL 2020-2021

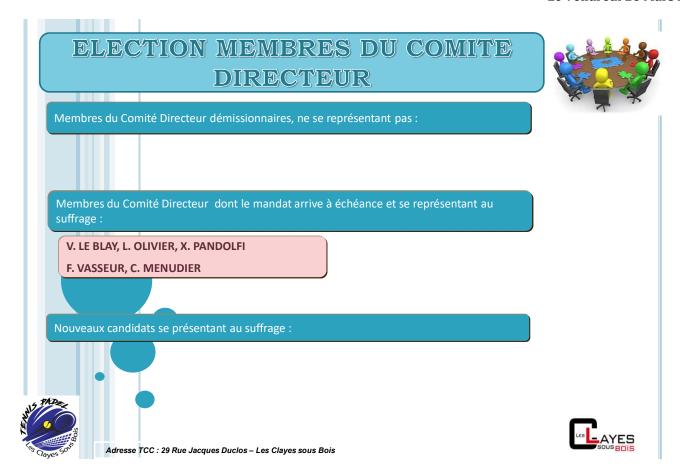
<u>Vote pour approbation à main levée</u> : à l'unanimité, les personnes présentes et représentées approuvent le compte prévisionnel 2020-2021.





Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Vendredi 26 Mars 2021



ELECTION MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR

<u>Vote pour approbation à main levée</u>: à l'unanimité, les personnes présentes et représentées votent pour les membres du Comité Directeur se représentant.

Les membres du nouveau Comité Directeur se réuniront à l'issue de cette Assemblée Générale pour procéder à l'élection des membres du Bureau (Président, Trésorier, Secrétaire, Vice-président, Trésorier Adjoint, Secrétaire Adjoint).

Président du T.C.C.

Secrétaire du T.C.C.